

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

**Office parlementaire d'évaluation
des choix scientifiques et technologiques**

- Nomination de rapporteurs..... 2
- Demande d'autorisation 2
- Examen d'une étude de faisabilité..... 2

Mercredi

6 mai 2009

Séance de 16 h 30

Compte rendu n° 9

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

**Présidence
de M. Claude Birraux,
député, *Président***



Nomination de rapporteurs

L'Office a, tout d'abord, procédé à la **nomination** de deux **rapporteurs**, **MM. Claude Birraux, président, député, et Christian Bataille, député**, sur la saisine de la commission des Affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale, d'une étude relative à l'efficacité énergétique des bâtiments neufs portant sur « *l'objectif, prévu par le projet de loi Grenelle I, d'imposer pour les constructions neuves – d'ici fin 2010 pour les bâtiments publics et les bâtiments affectés au secteur tertiaire, et fin 2012 pour les autres bâtiments – un seuil maximal de 50 kilowatts-heures par mètre carré et par an, en moyenne, de consommation d'énergie primaire* ».

Demande d'autorisation

Puis, l'Office a **décidé** :

- d'**autoriser** la **publication des comptes rendus des auditions publiques** organisées respectivement les 6 et 9 avril derniers, dans le cadre des études menées par :
 - M. Alain Gest, député, sur « les conséquences éventuelles pour la santé de la téléphonie mobile » ;
 - et M. Jean-Claude Etienne, sénateur, premier vice-président, et Claude Gatignol, député, sur « les effets des pesticides sur la santé humaine ».

L'Office a, également, **autorisé l'organisation de deux auditions publiques** sur :

- les suites réservées au rapport sur « l'évaluation et la prévention des risques du tsunami sur les côtes françaises » ;
- et sur « l'application du principe de précaution », quatre années après son adoption.

Examen d'une étude de faisabilité

L'Office a ensuite procédé à l'**examen de l'étude de faisabilité** du rapport sur « **l'impact sur la santé et l'environnement des champs électromagnétiques** produits par les **lignes à haute et très haute tension** », présentée par M. Daniel Raoul, sénateur, rapporteur.

M. Daniel Raoul, sénateur, rapporteur, a estimé que ce sujet s'insérait dans une montée de l'inquiétude et d'un recul de l'acceptabilité sociétale de certaines technologies dans deux domaines très différents, les radiofréquences et la téléphonie mobile, d'une part, et les extrêmement basses fréquences et les lignes à haute et très haute tension, d'autre part. Cette situation résulterait d'un décalage entre la diffusion massive d'une technologie et son appropriation effective par le public, sans qu'il y ait eu une enquête complète sur l'environnement électromagnétique des Français. Il a rappelé à cet égard que la ministre de la santé, Mme Roselyne Bachelot-Narquin, avait saisi l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) à ce sujet.

La principale différence entre ces deux dossiers est que, pour les lignes à haute tension, on dispose d'études in vivo, in vitro et épidémiologiques sur plusieurs dizaines

d'années. De ce fait, la question de l'impact sur la santé et l'environnement est relativement bien connue.

Avant d'aborder les résultats scientifiques, le rapporteur a rappelé les différences entre les champs électriques et magnétiques, ainsi que les différents types de lignes électriques et leurs émissions en fonction de leur puissance et de la distance. Par exemple, l'enfouissement de la ligne élimine quasi complètement le champ électrique et réduit très fortement le champ magnétique. Il a aussi relevé que, dans bien des situations, le champ magnétique terrestre naturel était nettement supérieur à celui produit par une ligne à haute tension.

Ces rappels effectués, **M. Daniel Raoul, sénateur, rapporteur**, a indiqué que la bibliographie scientifique disponible conduisait à penser qu'il n'y avait pas d'effet direct des lignes à haute tension sur les animaux. En revanche, en raison des courants induits, il y a des effets indirects qui sont liés aux différences de potentiel entre les éléments métalliques d'un élevage. Ces phénomènes d'induction peuvent provoquer la circulation de courants et une électrisation des animaux, qui a des effets vétérinaires marqués. C'est pourquoi, depuis dix ans, un groupe technique spécialisé est mis à la disposition des agriculteurs pour diagnostiquer ces phénomènes et proposer une solution multidisciplinaire.

Sur l'homme, les études menées permettent de penser que les champs électromagnétiques d'extrêmement basse fréquence n'ont aucun impact aggravant sur la plupart des maladies. Toutefois, l'analyse bibliographique internationale conduit à identifier deux domaines de recherche à approfondir : certaines leucémies chez l'enfant et certaines maladies neurodégénératives. Dans les deux cas, si des corrélations ont été montrées, aucune relation de cause à effet n'a pu être démontrée et trop fréquemment, selon le rapporteur, les études n'ont pas la rigueur ou l'ampleur statistique suffisante pour aboutir à un résultat incontestable. **M. Daniel Raoul, sénateur, rapporteur**, a donc estimé que, sans exagérer la portée du doute subsistant, il était nécessaire d'éclaircir ces points.

Dans un second temps, le rapporteur a souligné la dimension sociétale du sujet. Une peur de la technologie se manifeste mais elle résulte souvent d'un manque de transparence et d'une mauvaise prise en compte de l'évaluation et de la perception des risques par les populations.

Au final, il a indiqué que dans ce domaine scientifique déjà bien cerné, il souhaitait focaliser son travail sur les doutes subsistants, sans pour autant négliger de faire un point complet de l'état des recherches dans l'ensemble du champ, et sur la dimension sociologique du problème.

Répondant à **M. Claude Birraux, député, président**, qui, tout en le félicitant d'avoir bien posé la problématique, l'invitait à procéder à des études comparatives avec des pays étrangers, **M. Daniel Raoul, sénateur, rapporteur**, a indiqué qu'il pensait se rendre dans les pays du Nord de l'Europe où le souci environnemental et l'avancement des recherches rendraient sans doute profitables des mises en perspective.

M. Jean-Claude Etienne, sénateur, Premier vice-président, a souligné le caractère générique d'un tel sujet par rapport aux préoccupations du public mais aussi certaines limites de la science, notamment de l'épidémiologie.

M. Paul Blanc, sénateur, s'est réjoui que l'Office se saisisse d'une thématique localement très débattue dans le cadre des projets de lignes à très haute tension et a attiré l'attention sur la réalité des symptômes même lorsqu'ils peuvent être d'origine psychosomatique.

Mme Marie-Christine Blandin, sénatrice, a insisté sur le fait que le rôle de l'Office était d'objectiver une question en s'appuyant sur des recherches fiables, mais qu'il ne fallait pas minimiser la légitimité des peurs, des inquiétudes et des soupçons de la population notamment lorsque sont constatés la hausse de certaine pathologie, des manques déontologiques et des défauts de transparence. La réconciliation de la science et de la société lui paraît passer avant tout par une grande rigueur dans l'expertise.

M. Daniel Raoul, sénateur, rapporteur, a indiqué son accord sur la légitimité de l'expression du public et la nécessité de prendre en compte toutes les pathologies, de même que, là où un doute subsiste, une étude incontestable est nécessaire. Mais dans le même temps, un effort de compréhension des causes du déclenchement des inquiétudes doit être entrepris.

M. Alain Vasselle, sénateur, s'est alors interrogé sur le moyen, notamment pour l'Office, d'éviter que certaines psychoses ne soient entretenues par les médias en se référant à des études dont la crédibilité est incertaine.

M. Claude Birraux, député, président, a estimé que la réponse de l'Office avait toujours été à la fois de prendre en compte tous les points de vue, d'étayer les rapports sur les études scientifiques les plus réputées et, ainsi, de permettre au rapporteur de se forger une « *intime conviction* ». Cependant, les scientifiques devraient sans doute aussi s'interroger sur leur propre responsabilité dans cet état de fait.

M. Christian Gaudin, sénateur, a alors expliqué qu'il était fréquent en matière de recherche d'en appeler aux sciences de l'homme et de la société pour pouvoir continuer à progresser.

L'Office a, alors, **adopté les conclusions de l'étude de faisabilité** et décidé de poursuivre les travaux sur « l'impact sur la santé et l'environnement des champs électromagnétiques produits par les lignes à haute et très haute tension ».